



ATELIER D'ARCHITECTURE DU CONGRÈS

RUE DU CONGRÈS 13 BTE 4 – 1000 BRUXELLES – TEL +32.2 230 31 11 – FAX +32.2 280 12 63 – WWW.AAC-HOSSEY.BE

Changement d'affectation d'une maison unifamiliale (bâtiment classé) en un équipement d'intérêt ou de service public

Maison de Mr Auguste MOYAUX

Classé par AGRBC du 21.09.2017

Arch. Léon GOVAERTS 1899 - 1901

DEMANDE DE PERMIS UNIQUE - NOTE EXPLICATIVE

La demande de permis unique introduite le 03.05.2018 et délivrée 07.02.2019 portait sur la rénovation et la restauration d'un immeuble classé. Plus précisément, la demande portait sur l'enveloppe extérieure dont la restauration faisait l'objet de la demande : restitution de la couverture de toiture en pannes flamandes et des menuiseries de corniche d'origine, restauration des menuiseries extérieures – châssis, lambrequins, stores, etc. - et restauration de la façade en pierre et des éléments en ferronnerie, avec peintures des menuiseries et ferronneries extérieures. Restitution partielle du jardin en recul, de ses ouvrages en pierre et de ses ferronneries.

Architecte de transition entre Néo-Classicisme et Art Nouveau, Léon Govaerts laisse une œuvre riche et éclectique. Sous ses apparences composites, malgré les altérations dont elle fait l'objet depuis 1938, la maison Moyaux présente un intérêt particulier comme jalon dans l'évolution des styles, de l'Eclectisme au Modernisme, en passant par l'Art Nouveau géométrisant et l'Art Déco. Construite et dessinée en 1900, cette maison affiche une forme de retenue dans son décor et une modernité précoce.

Le plan de la maison Moyaux s'inscrit dans la continuité bourgeoise de la maison néo-classique bruxelloise. On note l'apport de la cour anglaise sur le Square éclairant l'état des domestiques – Govaerts a travaillé en Angleterre - le double calorifère – apparemment non réalisé- la rigueur de la composition et la clarté du plan. Sur les plans d'origine, les structures métalliques sont indiquées, entre autres dans la veranda couverte d'une verrière. Les annexes sont intégrées dans le volume au rez de chaussée, et l'entresol – WC et vestiaire, palier d'étage – est éclairé par une ingénieuse « rue de lumière », sorte d'articulation entre le corps principal et ses annexes; la salle de bains est au même niveau que la chambre, et présente un petit balcon – pittoresque et inhabituel à Bruxelles – sur le jardin. Le rapport entre les pièces de vie et l'office, entresol et cabinet de bains et l'apport de lumière naturelle témoignent de l'ingéniosité et du talent de Govaerts. Aux étages, notons les belles doubles portes d'accès aux pièces du premier, l'ampleur confortable des dégagements et la position claire de l'escalier qui mène aux combles.

Le sas du vestibule d'entrée intact nous donne une idée de la retenue du décor d'origine: menuiseries à panneaux géométrisants, élégantes de proportions et montées sur paumelles électriques, pavement en Carrare, moulures dépouillées à triglyphes et métopes. Le même vocabulaire se prolonge au-delà du vestibule. A l'entresol donnant sur la cage d'escalier, le décor est également intact et présente la même esthétique rigoureuse. L'escalier est d'origine à partir du premier étage. Les pièces de réception ont été transformées, mais les démontages des habillages de 1938 nous ont livré des résultats intéressants, tels l'arcade entre salle à manger et verandah, avec discrets motifs Art Nouveau typiques de Govaerts. Les planchers d'origine sont recouverts d'un parquet de chêne à bâton rompu, encore récupérable. Au deuxième et troisième étage, on trouve des portes de 1900, à cadres et panneaux finement dessinés. Notons aussi les cheminées en marbre de ces étages, dont les motifs très simples nous ramènent au vocabulaire décoratif de l'Art Nouveau géométrisant.

Si l'affectation en bureaux n'est pas tolérée par le PRAS, une réaffectation en équipement d'intérêt collectif (représentation diplomatique, ambassade) permet d'éviter la division en appartements, qui serait forcément peu respectueuse de la distribution originelle, et entraînerait la perte d'éléments encore en place ou à restaurer de qualité : les dispositifs particuliers d'éclairage naturel, les moulures des plafonds et les décors, ou encore les portes en bois non résistantes au feu.

Une condition du permis délivré REF 04 PFU 656849 (07.02.2019) était d'introduire auprès des services régionaux une nouvelle demande de permis pour le changement d'affectation, compte tenu du caractère exceptionnel de cette habitation classée.

La présente demande porte donc sur le changement d'affectation d'une maison unifamiliale (bâtiment classé) en un équipement d'intérêt collectif ou de service.

20.03.2020

Frederic Hossey, architecte

Stefan De Baets, bouwheer